



MRC  
des Maskoutains  
et d'Acton

**OPÉRATION**  
CONCILIATION ÉTUDES ♦ TRAVAIL



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Opération conciliation études-travail I MRC des Maskoutains et d'Acton  
**La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains donnent le coup d'envoi de la campagne de sensibilisation**

SAINT-HYACINTHE, LE 8 OCTOBRE 2009 – C'est en présence de près d'une trentaine **d'employeurs engagés** certifiés que la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains donnent aujourd'hui le coup d'envoi de la campagne de sensibilisation de l'Opération conciliation études-travail, en collaboration avec le comité des partenaires de l'éducation, du milieu des affaires et de l'emploi engagés dans la démarche.

L'Opération conciliation études-travail I MRC des Maskoutains et d'Acton vise à sensibiliser un plus grand nombre d'employeurs, d'élèves et de parents aux impacts du travail rémunéré pendant les études. Le but est de favoriser la persévérance et la réussite scolaires des jeunes. « Aux prises avec le taux de décrochage le plus élevé en Montérégie, soit 43 %, nous sommes très enthousiastes face à cette campagne de sensibilisation qui place la réussite scolaire au cœur de nos priorités », d'exprimer le directeur général de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, M. Yvan Gauthier.

## Certification d'employeur engagé

Récemment embauchée comme chargée de projet et ressource attitrée à la sensibilisation des entreprises, M<sup>me</sup> Sagette Gagnon coordonne la campagne de sensibilisation et de certification des **employeurs engagés** dans les deux régions. Cette certification reconnaît les mesures et les pratiques de gestion des ressources humaines d'une organisation favorisant la réussite scolaire et l'obtention d'un diplôme qualifiant. Pour être ainsi certifié, un employeur doit répondre aux quatre critères de base suivants :

15  
h/sem

après  
22h



Offrir à l'employé étudiant un nombre d'heures de travail raisonnable, soit une moyenne de 15 heures par semaine pendant l'année scolaire.

Offrir un quart de travail se terminant au plus tard à 22 heures et respectant l'horaire de cours et les engagements scolaires.

Libérer l'employé étudiant lors des périodes d'examen ou de fin d'étape pour lui donner un maximum de temps d'études et de préparation aux évaluations.

Valoriser les études en s'informant régulièrement des travaux et des résultats scolaires de l'employé étudiant et en encourageant l'effort et la persévérance.

Il est également possible d'obtenir une certification à titre d'**employeur engagé excellence** en respectant l'un des critères suivants, en plus des quatre critères de base :

1. Adhérer à la Coopérative de solidarité études-travail et réaliser deux activités à valeur ajoutée ou;
2. Réaliser quatre activités à valeur ajoutée.

Voici quelques exemples d'activités à valeur ajoutée : un employeur peut s'engager à encadrer et à soutenir le recrutement des étudiants par la diffusion d'une politique d'embauche, favoriser les étudiants par une politique d'embauche estivale, accueillir un ou des stagiaire(s) ou accompagner professionnellement les jeunes aux études (tutorat, mentorat).

Les avantages pour les employeurs d'obtenir cette certification sont nombreux. En effet, l'organisation bénéficiera non seulement d'une reconnaissance sociale porteuse, mais verra le recrutement et la rétention de sa main-d'œuvre grandement facilités. De plus, la diplomation de la relève qualifiée renforcera à plus long terme l'économie de la région. Déjà, près d'une trentaine d'employeurs ont été interpellés par le phénomène du décrochage scolaire et ont adhéré au programme de certification.

« Nous nous réjouissons du succès que connaît jusqu'à présent l'Opération conciliation études-travail et saluons les entreprises de la région de Saint-Hyacinthe et d'Acton qui, par leur engagement, répondent aux besoins criants de main-d'œuvre qualifiée tout en respectant le statut d'étudiant de leurs employés », souligne la directrice générale de la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains, M<sup>me</sup> Nicole Laverrière.

### **Les partenaires engagés**

Rappelons que l'Opération conciliation études-travail I MRC des Maskoutains et d'Acton constitue une nouvelle démarche des partenaires de l'éducation, du milieu des affaires et de l'emploi suivants : Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains, Réussite Montérégie, Carrefour jeunesse-emploi maskoutain, Carrefour jeunesse-emploi du comté de Johnson, SADC de la région d'Acton, Emploi-Québec Montérégie – Centre local d'emploi de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale, Cégep de Saint-Hyacinthe, Chambre de commerce d'Acton, CRÉ Montérégie Est, Forum jeunesse Montérégie Est et CLD région d'Acton et Les Maskoutains.

-30-

Source : Geneviève Mathieu, conseillère en communication  
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Renseignements : Sagette Gagnon, chargée de projet  
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe  
Tél. : 450 773-8401, poste 6345  
Courriel : sagette.gagnon@cssh.qc.ca